

## RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE COLAS DU 17 AVRIL 2007

L'Assemblée Générale Mixte de Colas SA s'est tenue le 17 avril 2007 à 14 heures 30 au siège social, 7 Place René Clair, Boulogne-Billancourt (92100).

33 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris les votes par correspondance, soit 31 879 043 actions (98,47 % des 32 373 450 actions composant le capital) et 62 941 749 voix (99,22% des droits de vote dont le total est de 63 439 578)

Les résolutions 1 à 4 ont été adoptées à l'unanimité : Approbation des comptes annuels sociaux / approbation des comptes consolidés / Affectation et répartition des résultats / Approbation des conventions et opérations visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Les résolutions 5 à 12 ont été adoptées à la majorité (13 274 voix contre) : Nomination de deux Administrateurs / Renouvellement de six Administrateurs

Les résolutions 13 et 14 ont été adoptées à l'unanimité : Nomination du Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant

La résolution 15 a été adoptée à la majorité (10 199 voix contre et 49 abstentions) : Autorisation au Conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions

Les résolutions 16, 17 et 18 ont été adoptées à l'unanimité : Jetons de présence / Pouvoirs / Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

La résolution 19 a été rejetée par 62 141 426 voix contre et 49 abstentions : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail

La résolution 20 a été adoptée à la majorité (169 379 voix contre) : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à 'augmentation du capital social, soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou représentatives de créances, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

La résolution 21 a été adoptée à la majorité (267 881 voix contre) : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou représentatives de créances

La résolution 22 a été adoptée à la majorité (169 379 voix contre) : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires

La résolution 23 a été adoptée à la majorité (179 890 voix contre) : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour utiliser les autorisations d'augmentation de capital en cas d'Offre Publique d'Echange ou d'apport en nature

La résolution 24 a été adoptée à la majorité (169 379 voix contre) : Limitation globale des délégations

Les résolutions 25 à 29 ont été adoptées à l'unanimité : Apport partiels d'actifs Bénin / Apports partiels Djibouti / Pouvoirs pour formalités